



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paris.tt.com - Site Internet : www.paristt.com

CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL DES JEUNES PAR ÉQUIPES

Responsable : Mr Fabrice DUCORDEAU

PROCEDURES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement : **3 € par joueur inscrit.**

Engagements à envoyer **avant le vendredi 18 Décembre 2015** à :

F.F.T.T. – Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
1 rue de la Poterie
93200 St Denis

Ou par mail à l'adresse : secretariat@paristt.com

Dates : - **Samedi 09/01/2016 : Poussins, Benjamins et Minimes garçons et filles, Cadettes et Juniors filles**
- **Dimanche 10/01/2016 : Cadets et Juniors Garçons**

Lieux: - Samedi : Salle Spécifique Carpentier, 25 avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS
- Dimanche : Salle Spécifique Carpentier, 25 avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS

PREAMBULE 1 :

C'est une épreuve par équipe de club.

PREAMBULE 2 :

A l'issue de l'épreuve le titre de club « **Champion de Paris par équipes jeunes** » est décerné.

PREAMBULE 3 :

L'épreuve qualifie également une ou plusieurs équipes pour le **niveau régional du Critérium des Clubs par équipes** selon un quota fixé par la Ligue Ile-de-France (de 1 à 4 équipes). La qualification s'effectue sur la base d'un comptage spécifique différent de celui utilisé pour les classements des équipes (Cf.Art.5).

REGLEMENT

Art. 2 - COMPOSITION DES EQUIPES

- a) Une équipe se compose au maximum de **40** joueurs ou joueuses, répartis au choix dans 10 catégories : garçons et filles; Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior.
- b) Il n'est pas obligatoire d'aligner 1 joueur ou joueuse dans chaque catégorie.
- c) Un joueur ou joueuse absent ne pourra être remplacé que par un joueur ou joueuse de la même catégorie.
- d) Une équipe peut comprendre moins de 40 éléments.
- d) Il n'y a pas de limitation pour les mutés et les étrangers.
- e) Tous les joueurs engagés devront être licenciés à la FFTT.
- d) Un seul joueur ou joueuse par équipe peut être engagé dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure (ex. un cadet engagé en junior). Tous les autres joueurs ou joueuses de l'équipe doivent être engagés uniquement dans leur catégorie d'âge.

Art 3. DEROULEMENT

- a) Dans chaque catégorie, les joueurs ou joueuses sont répartis en poules de 3, 4, ou 5.
- b) Les points classement sont pris en compte pour l'établissement des poules.
- c) Chaque poule qualifie 2 joueurs ou joueuses pour un tableau à élimination directe.
- d) Il pourra y avoir des qualifications directes pour le tableau final.
- e) Il est prévu des matches de classement pour les 3èmes et 4èmes place.

Art 4. CLASSEMENT FINAL

- a) Il s'obtiendra par addition pour chaque club des points marqués **par ses 20 (diminués du nombre de catégories non représentées par le club) meilleurs participants**, selon le barème ci-dessous :

- ♣ par présence effective : 1 point de présence.
- ♣ pour chaque tableau, selon le nombre de participants et la place obtenue.

Nombre de participants	Nombre de joueurs marquant des points	Place obtenue	Points marqués
1	1	1er	21 pts
2 à 5	2	2ème	18 pts
6 et 7	3	3ème	16 pts
8 à 10	4	4ème	14 pts
11 et 12	5	5ème au 8ème	11 pts
13 à 15	6	9ème au 16ème	7 pts
16 à 20	8	17ème au 32ème	5 pts
21 à 40	16	33ème au 64ème	3 pts
41 à 80	32		
+ de 80	64		

- b) En cas d'ex aequo, le départage se fera comme suit :
 - a) le plus grand nombre de points totalisés en Benjamines et Benjamins.
 - b) si l'égalité persiste, l'équipe ayant aligné le (ou la) plus jeune joueur (ou joueuse).
- c) Un joueur, ou joueuse, pris en compte dans le nombre d'engagés, et absent par suite de sélection nationale ou régionale, sera considéré comme classé 2ème de sa catégorie. Au cas où il serait le seul engagé de la catégorie, il marquerait les points du 1er.
- d) Tout cas imprévu sera tranché par le juge-arbitre, après consultation des membres présents du Comité.

Art 5. CLASSEMENT POUR LA QUALIFICATION AU NIVEAU REGIONAL DU CRITÉRIUM DES JEUNES PAR ÉQUIPES

a) Une équipe doit être représentée par au **moins 6 catégories** pour prétendre participer au classement. Toutefois, le Comité Départemental de Paris peut modifier, sans dépasser 8, le nombre minimum de catégories représentées.

b) Le **classement** s'obtient par ordre décroissant des points en sommant les points obtenus par le joueur le mieux classé de l'équipe dans chacune des 10 catégories suivant le barème ci-après :

Place obtenue	Points marqués
1 ^{er}	7 pts
2 ^{ème}	6 pts
3 ^{ème}	5 pts
4 ^{ème}	4 pts
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	3 pts
9 ^{ème} à 16 ^{ème}	2 pts
17 ^{ème} et au delà	1 pts

c) Un bonus de trois points est attribué à chaque équipe complète (10 catégories représentées).

d) En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le départage s'effectue de la manière suivante:

1. équipe ayant le plus de catégories représentées ;
2. équipe ayant obtenue le plus de 1^{ères} places, puis de 2^{èmes} places et ainsi de suite ;
3. équipe ayant le(la) joueur(euse) le(la) plus jeune.